

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la ville de L'Île-Perrot, tenue le mardi 8 juin 2010, à 19 h 30, en la salle du conseil municipal, 110, boulevard Perrot, L'Île-Perrot, Québec.

SONT PRÉSENTS : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
Messieurs les conseillers André Legault, Daniel Taillefer, Marcel Rainville, René Pinsonneault et Daniel Leblanc

Monsieur André Morin, directeur général
Madame Lucie Coallier, OMA, greffière

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR MARC ROY, MAIRE

10/06/211 ORDRE DU JOUR - ADOPTION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance du conseil en y ajoutant les items suivants :

- 5.7 Amendement de la résolution numéro 10/05/175
- 6.3 Demande de carte de crédit – Visa Desjardins
- 9.1 Demande de subvention (2010) – projet de développement des collections des bibliothèques publiques autonomes – nouvelle mandataire

ADOPTÉE

10/06/212 PROCÈS-VERBAUX – ADOPTION

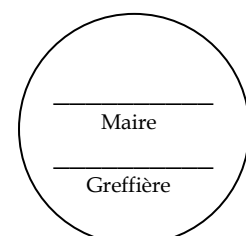
Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie des procès-verbaux au moins 24 h avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, le tout conformément à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ADOPTER les procès-verbaux de la séance ordinaire du 11 mai 2010 et des séances extraordinaires du 18 mai 2010 tenues à 19 h et à 19 h 15.

ADOPTÉE



10/06/213 PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION (11-05-2010) - DÉPÔT

Conformément à l'article 92.1 de la Loi sur les cités et villes, la greffière dépose le procès-verbal de correction de la séance ordinaire du 11 mai 2010.

10/06/214 SOMMET ÉCONOMIQUE VAUDREUIL-SOULANGES - DÉLÉGATION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
ET RÉSOLU : Unanimement

DE DÉLÉGUER monsieur Daniel Leblanc, conseiller, pour représenter la Ville lors des assises du sommet économique Vaudreuil-Soulanges qui se tiendront le 9 juin 2010 au Château Vaudreuil de Vaudreuil-Dorion.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 200\$.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le poste budgétaire 02-110-00-311.

ADOPTÉE

10/06/215 TOURNOI DE GOLF DE LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE - AUTORISATION DE PARTICIPATION

CONSIDÉRANT l'invitation de la ville de Sainte-Anne-de-Bellevue pour participer au tournoi de golf du maire;

CONSIDÉRANT que tous les profits amassés seront investis dans l'organisation d'activités jeunesse d'envergure telles que le dépouillement d'arbre de Noël et le carnaval d'hiver.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER 2 membres du conseil municipal à participer au tournoi de golf du maire de la ville de Sainte-Anne-de-Bellevue qui se tiendra le 13 août 2010.

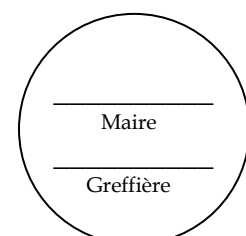
D'AUTORISER à cette fin une dépense de 250,00\$.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le poste budgétaire 02-110-00-311.

ADOPTÉE

10/06/216 DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS (PIQM) POUR LE PROJET DE JEUX D'EAU DANS LE PARC MICHEL-MARTIN

CONSIDÉRANT qu'il est de la volonté du conseil municipal de procéder prochainement à l'installation de jeux d'eau dans le parc Michel- Martin.



IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER monsieur Bernard Lefebvre, ingénieur de la firme CDGU Ingénierie Urbaine à présenter au nom de la municipalité une demande de subvention auprès du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, responsable de la gestion du Programme d'Infrastructures Québec-Municipalités (PIQM).

QUE la Ville s'engage à payer sa partie des coûts admissibles et les coûts d'exploitation continus du projet.

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente établissant les modalités relatives à l'octroi par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, d'une aide financière pour ledit projet.

ADOPTÉE

10/06/217 DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS (PIQM) POUR LE PROJET D'ÉCLAIRAGE DES TERRAINS DE SOCCER

CONSIDÉRANT qu'il est de la volonté du conseil municipal de procéder prochainement à l'installation d'un système d'éclairage adéquat pour les terrains de soccer.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER monsieur Bernard Lefebvre, ingénieur de la firme CDGU Ingénierie Urbaine à présenter au nom de la municipalité une demande de subvention auprès du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, responsable de la gestion du Programme d'Infrastructures Québec-Municipalités (PIQM).

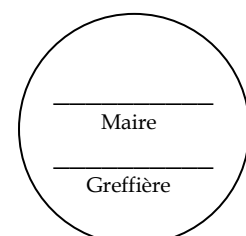
QUE la Ville s'engage à payer sa partie des coûts admissibles et les coûts d'exploitation continus du projet.

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente établissant les modalités relatives à l'octroi par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, d'une aide financière pour ledit projet.

ADOPTÉE

10/06/218 SUBVENTION - ALLIANCE FRANCOPHONE CVE (SNOWBIRDS)

CONSIDÉRANT la demande de subvention présentée par l'organisme de Snowbirds « L'Alliance francophone CVE » en date du 6 mai 2010.



IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

D'OFFRIR un montant de 50,00\$ afin d'aider à défrayer le coût d'une bannière de bienvenue comportant le logo du parc du Vieux Moulin et inclure à cette dernière le logo de la ville de L'Île-Perrot.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le poste budgétaire 02-110-200-970.

ADOPTÉE

10/06/219 AUTORISATION POUR PERMETTRE LA PUBLICITÉ SUR LES ABRIBUS

CONSIDÉRANT les retombées économiques intéressantes en terme de revenus publicitaires pour le CIT la Presqu'Île selon les prévisions de ventes préparées par la firme Imagi;

CONSIDÉRANT le fait que les abribus sont la propriété des municipalités membres du CIT la Presqu'Île, i.e. qu'ils n'appartiennent pas au CIT la Presqu'Île;

CONSIDÉRANT le fait que le contrat de publicité signé avec Imagi prévoit déjà la vente de publicité sur les abribus à la clause 1.1;

CONSIDÉRANT que cette publicité ne ferait encourir aucun frais pour le CIT la Presqu'Île;

CONSIDÉRANT la possibilité d'exercer un droit de regard sur chaque publicité de chaque abribus

IL EST

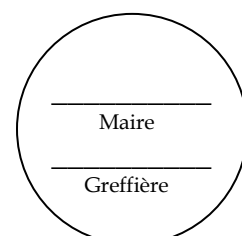
PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER la directrice générale du CIT la Presqu'Île, madame Manon Charest, à permettre la publicité sur les abribus à la condition que la Ville ait préalablement approuvé le type de publicité et l'emplacement des abribus.

ADOPTÉE

10/06/220 DEMANDE D'APPUI AU PROJET DE CENTRE MULTIDISCIPLINAIRE POINTE-DU-MOULIN DANS LE CADRE DE L'APPEL DE PROJET TOURISTIQUE DE LA CRÉ -VALLÉE-DU-HAUT-SAINT-LAURENT

CONSIDÉRANT que le projet cadre avec la politique culturelle de la MRC (Axes 1-2-3-4 et 5);



CONSIDÉRANT que le projet est développé par un organisme régional qui a pour mission la gestion et l'animation d'un parc historique en offrant des activités variées qui favorisent la découverte du patrimoine historique et naturel de la région de Vaudreuil-Soulanges, par la population locale et régionale et les visiteurs touristiques, le tout dans un contexte de développement durable au profit des générations futures;

CONSIDÉRANT que le projet répond à un besoin au niveau de la diffusion culturelle relatif à la rareté des équipements de diffusion pour les artistes en démarrage dans Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT que le projet demandé à la CRÉ Vallée-du-Haut-Saint-Laurent engendre un effet levier et permettra à l'organisme d'offrir de nouveaux services d'accueil (3 saisons) aux municipalités, organismes, institutions, entreprises, citoyens et éventuels locataires pour tout type de réception (mariages, réceptions, séminaires, etc.).

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

D'APPUYER le projet de la Société dans le cadre de l'appel de projet « de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent ».

ADOPTÉE

10/06/221 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION – BUDGETS APPROUVÉS 2010

CONSIDÉRANT les articles 32 et suivants du *Règlement sur l'habitation relevant de la Loi sur la Société d'habitation du Québec* et en vertu duquel la Société peut conclure avec une municipalité et un Office municipal d'habitation une convention portant sur le partage du déficit annuel d'exploitation de l'Office;

CONSIDÉRANT l'entente dûment conclue le 14 novembre 1988 et par laquelle la Ville s'engage à participer, jusqu'à concurrence de 10% aux déficits d'exploitation de l'Office municipal d'habitation de L'Île-Perrot;

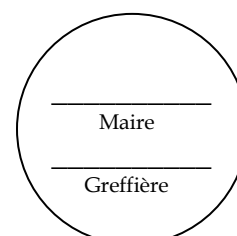
CONSIDÉRANT le dépôt du rapport des budgets approuvés de l'Office municipal d'habitation de L'Île-Perrot.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ADOPTER les budgets approuvés 2010, tels que présentés, et de contribuer au partage du déficit détaillé comme suit :

Déficit :	208 046\$
Société d'habitation du Québec	187 242\$
Municipalité	20 804\$



QUE cette contribution soit faite à même la quote-part versée par la municipalité à la Communauté métropolitaine de Montréal pour le « logement social ».

ADOPTÉE

10/06/222 OFFRE D'ACHAT - LOT 2 330 390 PTIE (BOULEVARD DON-QUICHOTTE - SECTEUR LA PERDRIOLE)

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

DE REFUSER l'offre d'achat déposée par monsieur Basile Gianoulis, représentant autorisé de la société 9116-8336 Québec Inc., dans le but d'acquérir un immeuble appartenant à la Ville, à savoir, une partie du lot 2 330 390 situé sur le boulevard Don-Quichotte et contigu au projet domiciliaire de « La Perdriole ».

ADOPTÉE

10/06/223 INGÉNIEUR MUNICIPAL - EMBAUCHE DE MONSIEUR HAFED LARABI

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

D'EMBAUCHER monsieur Hafed Larabi au poste d'ingénieur municipal avec le statut d'employé cadre à l'essai.

QUE son entrée en fonction soit effective à compter du 28 juin 2010.

QUE sa rémunération soit établie à un taux horaire de 33,52\$.

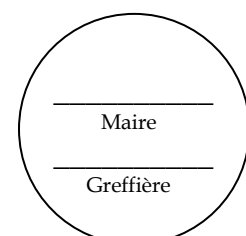
QUE ses conditions de travail soient celles prévues à la politique de travail des employés cadres.

ADOPTÉE

10/06/224 STAGIAIRE AU SERVICE DE L'INSPECTION ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - EMBAUCHE DE MADAME SARAH LAUZON

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
ET RÉSOLU : Unanimement



D'EMBAUCHER madame Sarah Lauzon en tant que stagiaire au service de l'inspection et de l'aménagement du territoire pour une période initiale de 250 heures (10 semaines à 25h/semaine) à un taux horaire de 13,92\$, suivie d'une seconde période de 100 heures de stage non rémunéré.

ADOPTÉE

10/06/225 MONITRICES DE TERRAINS DE JEUX - EMBAUCHES

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du service récréatif dans son rapport daté du 26 mai 2010.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unaniment

D'EMBAUCHER les candidates suivantes pour les postes de monitrices aux terrains de jeux et d'accompagnatrices avec le statut de salariées étudiantes :

- Carolanne Proulx, domiciliée à L'Île-Perrot
- Cindy St-Jean-Lamarre, domiciliée à L'Île-Perrot

QUE la période d'embauche soit de 8 semaines, à raison de 35 heures par semaine.

QUE la rémunération soit celle prévue à la convention collective des employés (es) de service, section locale 800, actuellement en vigueur.

ADOPTÉE

10/06/226 CONCIERGE AU CENTRE COMMUNAUTAIRE PAUL-ÉMILE-LÉPINE - AFFECTATION DE MONSIEUR DENIS LAFRANCE

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
ET RÉSOLU : Unaniment

D'AFFECTER, à compter du 14 juin 2010, monsieur Denis Lafrance au poste de concierge au centre communautaire Paul-Émile-Lépine, selon les termes et conditions de la convention collective de l'Union des employés (es) de service, section locale 800, actuellement en vigueur.

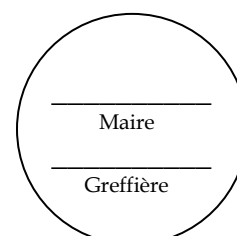
QUE son horaire de travail soit celui prévu à la section « concierge D » de l'annexe « F » de ladite convention.

ADOPTÉE

10/06/227 CAPITAINE AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE - NOMINATION DE MONSIEUR CARL NOËL

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unaniment



D'ENTÉRINER la nomination de monsieur Carl Noël au grade de capitaine au service de sécurité incendie en date du 1^{er} juin 2010.

ADOPTÉE

10/06/228 MANDAT À LA FIRME 9176-6683 QUÉBEC INC. (JASMAG GROUPE CONSEIL) POUR L'IMPARTITION DU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

DE MANDATER la compagnie 9176-6683 Québec Inc. (Jasmag groupe conseil) pour des services professionnels en impartition du service des ressources humaines aux fins du maintien des activités spécifiques aux opérations du service des ressources humaines et au support des gestionnaires dans la gestion courante de leur personnel pour l'année 2010.

QUE les conditions du mandat soient celles prévues à l'offre de service datée du 3 juin 2010.

QUE le montant des honoraires professionnels à être versé au cours de ce mandat soit fixé à un maximum de 24 999,99\$.

ADOPTÉE

10/06/229 AMENDEMENT DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 10/05/175 INTITULÉE : « MONITEURS DE TERRAINS DE JEUX – EMBAUCHES »

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AMENDER la résolution numéro 10/05/175 intitulée : « Moniteurs de terrains de jeux – embauches », afin :

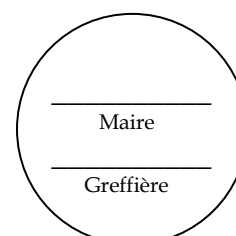
- **D'ENLEVER** le nom de Marc-Olivier Lacroix à la liste des moniteurs aux terrains de jeux.
- **D'AJOUTER** le nom de Tiphonie Zerbonne, domiciliée à Notre-Dame-de-L'Île-Perrot, à la liste des moniteurs aux terrains de jeux et que son embauche soit rétroactive au 5 juin 2010.

ADOPTÉE

10/06/230 DÉBOURSÉS ET REGISTRE DES CHÈQUES AU 31 MAI 2010

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement



D'ACCEPTER ET D'AUTORISER le paiement des déboursés au 31 mai 2010, tels que détaillés sur les registres des chèques pour un montant total de 1 451 696,16\$.

ADOPTÉE

10/06/231 SALLE ADJACENTE À L'HÔTEL DE VILLE – ACHAT DE CHAISES

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
ET RÉSOLU : Unanimement

DE MANDATER madame Johanne Chevrier, désigner, pour la fourniture de 9 chaises noires à être utilisées par les élus municipaux lors des assemblées dans la nouvelle salle adjacente à l'hôtel de ville, au coût de 3657,42\$, plus les taxes applicables, conformément à sa soumission datée du 11 mai 2010.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 3945,44\$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le règlement d'emprunt numéro 601.

ADOPTÉE

10/06/232 DEMANDE DE CARTE DE CRÉDIT – VISA DESJARDINS

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

DE DEMANDER à Visa Desjardins :

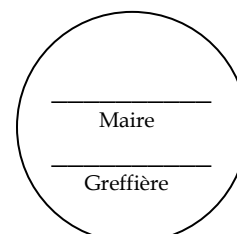
D'émettre une carte de crédit au nom de madame Louise Fréchette, directrice de la bibliothèque, avec une limite de crédit de 2500\$.

De canceler la carte de crédit émise au nom de madame Chantal Lepage.

ADOPTÉE

10/06/233 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 496-2 INTITULÉ : « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 496 ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 496-1 ÉTABLISSANT UNE POLITIQUE DE TRAITEMENT DES RÉCLAMATIONS SUR LE PARTAGE DES COÛTS D'INSTALLATION D'UNE CLÔTURE MITOYENNE ».

Les membres du conseil présents déclarent avoir reçu copie du règlement numéro 496-2, l'avoir lu et renoncent à sa lecture.



IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ADOPTER le règlement numéro 496-2 intitulé : « Règlement modifiant le règlement numéro 496 et abrogeant le règlement numéro 496-1 établissant une politique de traitement des réclamations sur le partage des coûts d'installation d'une clôture mitoyenne ».

QUE des copies du règlement numéro 496-2 ont été mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

ADOPTÉE

10/06/234 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 600 INTITULÉ : « RÈGLEMENT SUR LES TARIFS RELATIFS À LA RÈGLEMENTATION D'URBANISME »

Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier donne avis de motion à l'effet qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance du conseil, le règlement numéro 600 intitulé : « Règlement sur les tarifs relatifs à la réglementation d'urbanisme ».

La présente résolution abroge la résolution numéro 08/06/219.

10/06/235 ADJUDICATION DE CONTRAT - TRAVAUX D'EAU POTABLE, DE CANALISATION ÉLECTRIQUE SOUTERRAINE ET D'AMÉNAGEMENT DANS LE PARC MICHEL-MARTIN

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public pour des travaux d'eau potable, de canalisation électrique souterraine et d'aménagement dans le parc Michel-Martin;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions en date du 13 mai 2010 et l'analyse de celles-ci.

IL EST

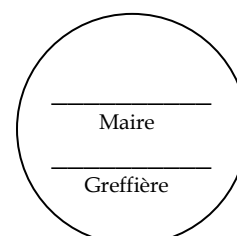
PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ADJUGER le contrat à la firme « Les Pavages Théorêt Inc. », sise au 1070, rue Principale, à St-Zotique (Québec), J0P 1Z0, pour des travaux d'eau potable, de canalisation électrique souterraine et d'aménagement dans le parc Michel-Martin, au coût de 343 558,75\$, plus les taxes applicables, conformément à leur soumission datée du 13 mai 2010.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 370 614,00\$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le règlement d'emprunt numéro 618, sous réserve de l'approbation dudit règlement par les personnes habiles à voter et par la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE



10/06/236 ACTE DE SERVITUDE POUR CONDUITE D'AQUEDUC – 500 À 518 BOULEVARD PERROT (LOTS 4 543 117 PTIE À 4 543 127 PTIE)

CONSIDÉRANT l'entente relative à des travaux de surdimensionnement de la conduite d'aqueduc intervenue entre le Groupe Sylvain Farand et la ville de L'Île-Perrot en date du 7 décembre 2009;

CONSIDÉRANT l'engagement du promoteur à céder à la Ville les infrastructures visées par ladite entente et à consentir à la Ville une servitude perpétuelle pour le maintien de la conduite sur sa propriété.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer pour et au nom de la Ville, un acte notarié à intervenir avec le syndicat de la copropriété du 500 à 518 boulevard Perrot représenté par Groupe Sylvain Farand, son mandataire représenté par monsieur Alain Charlebois pour la cession de droit des ouvrages et infrastructures et la création d'une servitude réelle et perpétuelle pour une conduite d'aqueduc sur une partie des lots connus et désignés au cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil sous les numéros 4 543 117 (Ptie) à 4 543 127 (Ptie) inclusivement.

ADOPTÉE

10/06/237 DEMANDE DE SUBVENTION (2010) – PROJET DE DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES – NOUVELLE MANDATAIRE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 10/04/151 intitulée : « Demande de subvention (2010) – projet de développement des collections des bibliothèques publiques autonomes »;

CONSIDÉRANT la démission pour fins de retraite de madame Chantal Lepage.

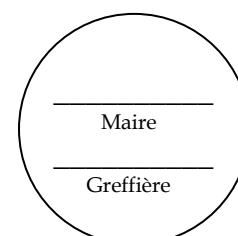
IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

DE DÉSIGNER madame Louise Fréchette, directrice de la bibliothèque, comme nouvelle mandataire aux fins de la demande d'aide financière dans le cadre de l'appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes.

QUE la présente résolution complète la résolution numéro 10/04/151.

ADOPTÉE



10/06/238 ACQUISITION D'UN SERVEUR POUR LOGICIEL PREMIÈRE LIGNE – SERVICE DES INCENDIES

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ACQUÉRIR un serveur pour logiciel Première Ligne pour le service de la prévention des incendies, chez « Télécom », au coût de 3626,00\$, plus les taxes applicables. Le temps d'installation et de configuration sont au coût de 1000,00\$.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 4990,30\$ nette de ristourne.

D'EMPRUNTER les sommes nécessaires à même le fonds de roulement, remboursable en 2 ans à compter de l'année suivant la dépense.

ADOPTÉE

10/06/239 DEMANDE D'AMENDEMENT DE ZONAGE (ZONE H-65) – 3, 28^E AVENUE (LOT 1 576 910)

CONSIDÉRANT la demande d'amendement de zonage pour le 3, 28^e avenue (lot 1 576 910) – zone H-65.

CONSIDÉRANT la volonté du demandeur de retirer sa demande telle qu'en fait foi sa correspondance datée du 27 avril 2010.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ANNULER la demande d'amendement de zonage pour la zone H-65 telle que déposée par monsieur Andreas Schonfelder.

DE REMBOURSER au requérant un montant de 500\$ représentant 50% de son dépôt initial.

ADOPTÉE

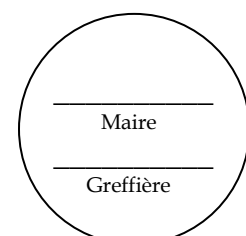
10/06/240 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 51 GRAND BOULEVARD (LOT 1 575 510)

Le maire invite les membres de l'assistance à se faire entendre relativement à cette demande.

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande de dérogation mineure en faveur de l'immeuble sis au 51, Grand boulevard, lot 1 575 510;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans le journal Première Édition du 22 mai 2010, conformément à la Loi et aux frais du demandeur;

CONSIDÉRANT l'analyse et l'avis du comité consultatif d'urbanisme;



CONSIDÉRANT l'analyse de la demande par le conseil municipal lors de la commission générale tenue le 1^{er} juin 2010.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure affectant l'immeuble sis au 51 Grand boulevard (lot 1 575 510), à l'effet de :

- Réduire la marge arrière des espaces de stationnement à 0,50 mètre au lieu de 1 mètre.
- Réduire la marge latérale de l'allée de circulation à 0,18 mètre au lieu de 1 mètre.
- Réduire l'espace gazonné de la partie de l'allée de circulation à 0 mètre au lieu de 0,50 mètre.

Le tout tel que démontré au plan de projet d'implantation, dossier numéro I09163, minute 16491, daté du 21 avril 2010, préparé par Labre et Associés, arpenteurs-géomètres.

ADOPTÉE

10/06/241 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 357, 24^E AVENUE (LOT 1 576 710)

Le maire invite les membres de l'assistance à se faire entendre relativement à cette demande.

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande de dérogation mineure en faveur de l'immeuble sis au 357, 24^e avenue, lot 1 576 710;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans le journal Première Édition du 22 mai 2010, conformément à la Loi et aux frais du demandeur;

CONSIDÉRANT l'analyse et l'avis du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT l'analyse de la demande par le conseil municipal lors de la commission générale tenue le 1^{er} juin 2010.

IL EST

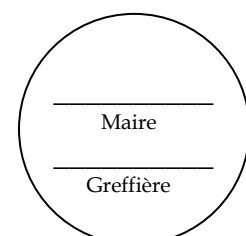
PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure affectant l'immeuble sis au 357, 24^e avenue (lot 1 576 710), à l'effet de :

- Réduire la distance à 0 mètre au lieu de 2 mètres pour l'espace de rangement sous l'escalier.

Le tout tel que démontré au plan annexé au certificat de localisation, dossier T12728-1, minute 30203, daté du 23 avril 2001, préparé par Legault, Trudeau, arpenteurs-géomètres.

ADOPTÉE



10/06/242 P.I.I.A. – ZONE C-40, 79 GRAND BOULEVARD (LOT 1 577 946) –
ENSEIGNE « COQUETTERIE CANINE »

CONSIDÉRANT que la zone C-40 est assujettie aux dispositions du règlement numéro 584 sur les plans d’implantation et d’intégration architecturale;

CONSIDÉRANT la transmission d’une demande de modification dudit P.I.I.A. par l’entreprise « Coquetterie Canine » et la vérification de sa conformité par l’officier responsable;

CONSIDÉRANT la transmission de la demande de modification du P.I.I.A. au comité consultatif d’urbanisme par l’officier responsable;

CONSIDÉRANT l’examen de cette demande par le comité consultatif d’urbanisme et la vérification de sa conformité aux dispositions du règlement numéro 584;

CONSIDÉRANT la transmission par le comité consultatif d’urbanisme de la demande de modification du P.I.I.A. accompagnée du résultat de son analyse et de ses recommandations au conseil municipal;

CONSIDÉRANT l’examen de cette demande par le conseil municipal en date du 1^{er} juin 2010.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement

D’ACCEPTER la demande de modification du P.I.I.A. pour le 79, Grand boulevard (lot 1 577 946), concernant une nouvelle enseigne, le tout selon le plan numéro 168-CDN daté du 18 avril 2010 et préparé par l’entreprise « Spider ».

ADOPTÉE

10/06/243 P.I.I.A. – ZONE C-40, 51, GRAND BOULEVARD (LOT 1 575 510) –
RÉNOVATION MAJEURE

CONSIDÉRANT que la zone C-40 est assujettie aux dispositions du règlement numéro 584 sur les plans d’implantation et d’intégration architecturale;

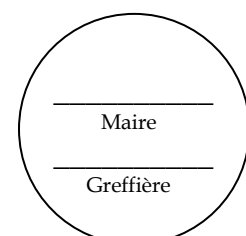
CONSIDÉRANT la transmission d’une demande de modification dudit P.I.I.A. par le nouveau propriétaire du 51 Grand boulevard et la vérification de sa conformité par l’officier responsable;

CONSIDÉRANT la transmission de la demande de modification du P.I.I.A. au comité consultatif d’urbanisme par l’officier responsable;

CONSIDÉRANT l’examen de cette demande par le comité consultatif d’urbanisme et la vérification de sa conformité aux dispositions du règlement numéro 584;

CONSIDÉRANT la transmission par le comité consultatif d’urbanisme de la demande de modification du P.I.I.A. accompagnée du résultat de son analyse et de ses recommandations au conseil municipal;

CONSIDÉRANT l’examen de cette demande par le conseil municipal en date du 1^{er} juin 2010.



IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimentement

D'ACCEPTER la demande de modification du P.I.I.A. pour le 51 Grand boulevard (lot 1 575 510), le tout selon les plans préparés par l'architecte Marek Zoltak, projet numéro 2010-02 et datés de mars 2010.

ADOPTÉE

10/06/244 P.I.I.A. – ZONE H-94 « LA PERDRIOLE » – AJOUT DU MODÈLE EUROPA (LES CONSTRUCTIONS M.C. INC.)

CONSIDÉRANT le P.I.I.A. tel qu'approuvé par le conseil municipal en date du 9 juin 2003 par sa résolution numéro 03/06/131 pour le projet « La Perdriole » et modifié par les résolutions suivantes : 01/04/116, 01/05/159, 02/05/140, 03/06/131, 05/05/143, 05/06/202, 05/08/263, 06/03/065, 06/03/066, 06/05/154, 06/05/155, 06/05/156, 07/03/078, 07/03/079, 07/04/109, 07/05/136, 07/07/209, 07/10/292, 07/12/378, 08/05/181, 08/05/182, 08/05/183, 08/06/222, 08/10/385, 08/10/386, 08/10/387, 09/05/207, 09/05/219, 09/06/262, 09/06/263, 09/07/293, 09/07/294, 09/11/448, 10/03/101, 10/03/102, 10/04/154, 10/04/155, 10/04/156, 10/05/195 et 10/05/196;

CONSIDÉRANT la transmission d'une demande de modification dudit P.I.I.A. par « Les Constructions M.C. Inc. » et la vérification de sa conformité par l'officier responsable;

CONSIDÉRANT la transmission de la demande de modification du P.I.I.A. au comité consultatif d'urbanisme par l'officier responsable et la vérification de sa conformité aux articles 8.4.1 à 8.5 du règlement de zonage;

CONSIDÉRANT la transmission par le comité consultatif d'urbanisme de la demande de modification du P.I.I.A. accompagnée du résultat de son analyse et de ses recommandations au conseil municipal;

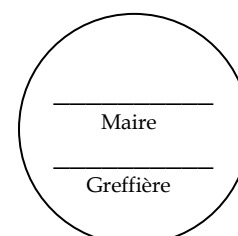
CONSIDÉRANT l'examen de cette demande par le conseil municipal en date du 1^{er} juin 2010.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimentement

D'ACCEPTER la demande de modification du P.I.I.A. et d'autoriser l'ajout du modèle Europa en :

- Remplaçant les persiennes autour de la fenêtre centrale au 2^e étage par un contour d'aluminium.
- Agrandissant la partie habitable à 6,7 mètres.

ADOPTÉE

10/06/245 INSTALLATION D'UN DOS-D'ÂNE – 4^E RUE

CONSIDÉRANT la pétition reçue le 10 mai 2010 et l'analyse de celle-ci par les services techniques.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unaniment

D'INSTALLER un dos-d'âne sur la 4^e Rue, à l'intersection de la 22^e avenue.

ADOPTÉE

10/06/246 INSTALLATION D'UN DOS-D'ÂNE – RUE DE MONTPELLIER

CONSIDÉRANT la pétition reçue le 18 mai 2010 et l'analyse de celle-ci par les services techniques.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unaniment

D'INSTALLER un dos-d'âne sur la rue de Montpellier, à la hauteur des numéros civiques 14-18 (côté pair) et 19-21 (côté impair).

ADOPTÉE

10/06/247 INSTALLATION D'UN DOS-D'ÂNE – RUE DES RUISSEAUX

CONSIDÉRANT la pétition reçue le 25 mai 2010 et l'analyse de celle-ci par les services techniques.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unaniment

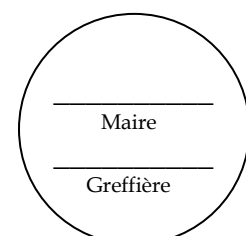
D'INSTALLER un dos-d'âne sur la rue des Ruisseaux, à la hauteur des numéros civiques 128 (côté pair) et 125 (côté impair).

ADOPTÉE

10/06/248 MANDAT À LA FIRME « INSPEC-SOL » - CONTRÔLE DES MATÉRIAUX POUR LES TRAVAUX D'EAU POTABLE, DE CANALISATION ÉLECTRIQUE SOUTERRAINE, DE PAVAGE ET D'AMÉNAGEMENT DANS LE PARC MICHEL-MARTIN

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unaniment



DE MANDATER la firme « Inspec-Sol », sise au 4600, boulevard de la Côte Vertu, à Montréal (Québec), H4S 1C7, pour des services professionnels relatifs à la réalisation du contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre du projet d'eau potable de canalisation électrique souterraine, de pavage et d'aménagement dans le parc Michel-Martin, au coût de 7000,00\$, plus les taxes applicables.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 7551,25\$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le règlement d'emprunt numéro 618, sous réserve de l'approbation dudit règlement par les personnes habiles à voter et par la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions. Celle-ci se tiendra de 19 h 55 à 20 h 40.

Dépôt d'une pétition par les résidents de la 23^e avenue afin de demander au conseil municipal, l'installation d'un dos-d'âne.

10/06/249 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE - ADOPTION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement

DE LEVER l'assemblée à 20 h 40.

ADOPTÉE

MARC ROY
MAIRE

LUCIE COALLIER, OMA
GREFFIÈRE

